



Conseil communautaire

Procès-verbal des délibérations du jeudi 23 septembre 2021 à 18h30

Salle polyvalente de Thélod

Étaient présent(e)s : Xavier **BOUSSERT** - Claude **COLIN** - Antoine **DESMONCEAUX** - Laurent **DIEZ** - Jean-Marc **DUPON** - Philippe **EBERHARDT** - Jean-Luc **FONTAINE** - Dominique **GOEPFER** - Gilles **JEANSON** - Daniel **LAGRANGE** - Sandrine **LAMBERT** - Jean **LOPES** - Rémi **MANIETTE** - Maria Josefa **OROZCO** - Valérie **PICARD** - Filipe **PINHO** - Jean Marc **POMARES** - Patrick **POTTS** - Dominique **RAVEY** - Richard **RENAUDIN** - Lydie **ROUYER** - Pascal **SCHNEIDER** (délibérations 2021_146 à 2021_159) - Danielle **SERGENT** - Benoit **SKLEPEK** (délibérations 2021_143 à 2021_146) - Marcel **TEDESCO** - Hervé **TILLARD** - Thierry **WEYER** - Denise **ZIMMERMANN**

Étaient excusé(e)s ou suppléé(e)s: André **BAGARD** (procuration à Valérie **PICARD**) - Marina **GASPARD** (procuration à Daniel **LAGRANGE**) - Delphine **GILAIN** (procuration à Maria Josefa **OROZCO**) - Lucie **NEPOTE-CIT** (procuration à Gilles **JEANSON**) - Pascal **SCHNEIDER** (délibérations 2021_143 à 2021_145) - Benoit **SKLEPEK** (procuration à Thierry **WEYER** (délibérations 2021_147 à 2021_159)) - Marie-Laure **SIEGEL** (procuration à Jean-Luc **FONTAINE**) - Etienne **THIL** (procuration à Sandrine **LAMBERT**) - Jean-Claude **WICHARD**

Étaient absent(e)s :

<u>Date de la convocation</u> :	17 septembre 2021
<u>Date d'affichage</u> :	1er octobre 2021
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> :	35
<u>Nombre de présents</u> :	27
	28 (délibération 2021_146)
<u>Nombre de votants</u> :	33 (délibérations 2021_143 à 2021_145)
	34 (délibérations 2021_146 à 2021_159)
<u>Secrétaire de séance</u> :	Jean-Luc FONTAINE

Le président ouvre la séance à 18h30, fait appel des membres et constate le quorum. Il aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

1. **Affaires et communications diverses**
2. **Désignation d'un secrétaire de séance**
3. **Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 8 juillet 2021**

4. Délibérations

N°	Domaine	Objet
2021_ 143	Tourisme	Promotion de la Boucle de la Moselle
2021_ 144	Domaine et patrimoine	Parc d'activités Brabois Forestière – agrément de la cession d'un terrain
2021_ 145	Développement économique	Parc d'activités Brabois Forestière – Approbation du CRAC 2020
2021_ 146	Développement économique	Parc d'activités Moselle rive gauche – Approbation du CRAC 2020
2021_ 147	Transports	T'MM + - Retour au tarif normal
2021_ 148	Culture	Fonds d'initiatives culturelles
2021_ 149	Finances	Budget principal – décision modificative n°4
2021_ 150	Finances	Budget gestion économique – décision modificative n°2
2021_ 151	Finances	Budget eau – décision modificative n°2
2021_ 152	Finances	Budget assainissement – décision modificative n°2
2021_ 153	Domaine et patrimoine	Rétrocession des réseaux du lotissement « Le clos des jardins » à Messein
2021_ 154	Environnement	Programme de sensibilisation aux économies d'énergies « WATTY à l'école »
2021_ 155	Finances	Subventions aux actions éducatives 2020/2021
2021_ 156	Aménagement du territoire	Petites villes de demain – validation de la convention
2021_ 157	Aménagement du territoire	Médiation pour les grands passages de gens du voyage
2021_ 158	Administration générale - Fonction publique	Actualisation du tableau des effectifs
2021_ 159	Commande publique	Cité scolaire, culturelle et inclusive – Avenant n°2 à la convention foncière avec l'EPFGE

1. Affaires et communications diverses

a. Bâtiments économiques communautaires

Hervé Tillard présente un état de l'occupation des bâtiments économiques propriété de la CCMM.

Richard Renaudin indique qu'une réflexion est engagée sur le mode de portage des bâtiments, afin de rechercher une formule qui permette de les « sortir » du budget communautaire.

L'objectif est de faire des propositions sur ce sujet en 2022.

Hervé Tillard confirme que malgré le taux d'occupation très satisfaisant, l'heure n'est plus à la construction de bâtiments en maîtrise d'ouvrage directe.

b. Calendrier des réunions

	Conférences des maires 18h00	Conseils à 18h30	
	Lieu à définir		
OCTOBRE	jeudi 7 octobre	jeudi 21 octobre	Xeuilley
NOVEMBRE	A préciser	jeudi 18 novembre	
DÉCEMBRE	jeudi 2 décembre	jeudi 9 décembre	

c. Organisation DG

Le remplacement de Martine Drouot ne se fera pas « poste pour poste » : les fonctions de DGA et de directrice administratif (DAF) ont été découplées.

Un DAF a été recruté, il arrivera en fin d'année.

Sophie Jominet est nommée directrice générale adjointe.

L'équipe de DG est donc composée comme suit : Dominique Kinderstuth, DGS, Sophie Jominet, DGA, Marie Bainville, DST, Noémie Boucher, DRH, + le futur DAF.

d. Réunion « aménagements cyclables » du 30.9 (Sandrine Lambert)

Dans le cadre de son Schéma des Mobilités Actives, et plus précisément dans le cadre du déploiement d'un réseau d'aménagements cyclables, la CCMM a pris contact avec l'association EDEN afin d'obtenir un point de vue « usager » sur les propositions d'aménagements cyclables rendues par le bureau d'études ITEM.

L'association EDEN, affiliée à la Fédération française des usagers de la bicyclette, présentera l'ensemble des solutions existantes en terme d'aménagements cyclables, et celles qui sont les plus adaptées à chaque situation.

Cette réunion de présentation aura lieu le : **jeudi 30 septembre 2021 à 18h00 (salle Gargam à Messein).**

e. Ateliers du Projet d'Aménagement Stratégique SCoT

Vendredi 8 octobre 9h-12h et 14h-17h à la Ferme du Charmois, allée Jean Legras à VANDOEUVRE LES NANCY.

f. Briques en terre crue

Opération « 1 jour 1 commune » : choisir une date entre le 4 octobre et le 12 novembre.

Une journée « secrétaires de mairie » est fléchée le 5 octobre, sous réserve de l'accord de leurs maires respectifs.

Un mail du président a été envoyé aux communes sur ces 2 sujets.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

A l'unanimité, Jean-Luc FONTAINE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

3. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 8 juillet 2021

Les élus valident à l'unanimité le compte-rendu.

4. Délibérations

DÉLIBÉRATION N° 2021_143

Rapporteur :

Benoît SKLEPEK - conseiller délégué chargé du tourisme

Objet :

Promotion de la Boucle de la Moselle

La Boucle de la Moselle déroule, sur près de 90 km, les paysages et les sites remarquables qui la jalonnent. Elle est devenue un support autour duquel se développent différentes activités de tourisme et de loisirs, dont le potentiel peut encore être largement amplifié.

Depuis 2015, les intercommunalités concernées (Moselle et Madon, Terres Toulouses, Bassin de Pompey et Grand Nancy), développent une démarche de promotion commune. Jusqu'à présent, l'action était portée par la Maison du tourisme en Pays Terres de Lorraine, Nancy Tourisme et Évènements et le point d'accueil touristique du Bassin de Pompey.

A partir de cette année 2021, pour asseoir une cohérence et une coordination globale des itinéraires cyclotouristiques, incluant la Boucle de la Moselle, les 4 intercommunalités ont proposé que le département via son comité départemental du tourisme « Meurthe-et-Moselle, l'esprit Lorraine » intègre la convention de partenariat et porte la mise en œuvre du programme d'actions 2021/2022.

Cette intégration fait sens alors que la Boucle de la Moselle est officiellement reconnue comme variante de la véloroute V50 « la Voie Bleue – Moselle Saône à vélo » (itinéraire Nord-Sud Apach-Lyon). Le département assure le co-pilotage de l'action de promotion de la V50 et a réalisé en 2020 un tronçon significatif de cet itinéraire entre Méréville et les Vosges.

Pour mettre en œuvre ce partenariat, dont le budget annuel du programme d'actions s'élève à 34 000 € pour la période 2021-2022, il est proposé une convention précisant les financements de chaque partenaire, avec une participation annuelle de 7 000 € par intercommunalité.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la convention de partenariat et d'autoriser le président à la signer.

Filipe Pinho juge la délibération intéressante, car la relation avec la Maison du tourisme Terres de Lorraine n'a jamais été simple. Le travail se poursuit avec une nouvelle formule, avec une ambition de valorisation, et dans un souci de bon usage de l'argent public.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** la convention de partenariat 2021 – 2022 entre la communauté de communes Moselle et Madon, le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle « Meurthe-et-Moselle, l'esprit Lorraine », la communauté de communes Terres Toulouses, la communauté de communes du Bassin de Pompey et la métropole du Grand Nancy, et la participation annuelle de la CCMM à hauteur de 7 000 € pour la période 2021-2022,

- **autorise** le président à signer la convention.

DÉLIBÉRATION N° 2021_144

Rapporteur :

Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique

Objet :

Parc d'activités Brabois Forestière – agrément de la cession d'un terrain

La société SCI LES CHENES souhaite acquérir un terrain d'une superficie de 2 350 m², sis sur le site de la ZAC « Parc d'activités Brabois Forestière », pour développer une activité d'étude de cuisine professionnelle et de dépannage d'une surface de plancher de 300 m².

L'emprise foncière sera à soustraire des parcelles de plus grande importance de référence cadastrale :

Commune de Chavigny

Section N° surface :

- Section A n°223 surface de 1 409 m²
- Section A n°270 surface de 1 870 m²
- Section A n°272 surface de 5 203 m²

Le géomètre a entrepris les démarches de division parcellaire; les numéros définitifs des nouvelles parcelles ne sont pas encore connus à ce jour.

Le prix de cession de la parcelle est de 63 € HT/m², appliqué à la surface exacte de la parcelle cédée.

Le conseil est invité à agréer la candidature de la société SCI LES CHENES ou de toute société qui pourrait s'y substituer.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **donne** son agrément à la SCI Les Chênes, ou toute société qui pourrait s'y substituer, en vue de l'acquisition du lot 11A d'une superficie approximative de 2 350 m² (avant arpentage définitif) au prix de 63 € HT / m²,

- **autorise** SEBL Grand Est à lui délivrer une surface de plancher totale de 300 m².

DÉLIBÉRATION N° 2021_145

Rapporteur :

Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique

Objet :

Parc d'activités Brabois Forestière – Approbation du CRAC 2020

Dans le cadre de la concession confiée en novembre 2015 à SEBL Grand Est en vue de l'aménagement du parc d'activités Brabois Forestière, le concessionnaire a établi le compte rendu annuel d'activités au titre de l'année 2020.

Il comprend un bilan prévisionnel actualisé, une note de conjoncture sur l'état d'avancement de l'opération, le plan de trésorerie et le tableau des acquisitions et cessions immobilières.

Pour information en 2020, le concessionnaire a réalisé 2 cessions immobilières pour un montant de 287 399 € et une surface globale de 3 503 m².

Au 31 décembre 2020, le CRAC s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 10 904 731 euros HT. Le bilan est stable par rapport à l'année 2019.

Le montant de la participation d'investissement de la CCMM est inchangé et s'élève à 1 550 000 € HT ventilée sur plusieurs exercices dont 300 000 € HT en 2021.

Le conseil est appelé à ratifier le compte rendu annuel d'activités au titre de l'année 2020.

Filipe Pinho précise que la participation de 1.5 M€ correspond au coût de la zone pour la CCMM. La concession à un aménageur évite à la CCMM de porter un emprunt dans l'attente de la commercialisation des terrains.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** le compte rendu annuel d'activités de concession établi au 31/12/2020,
- **acte** le budget global actualisé au 31/12/2019 qui s'élève à 10 904 731 euros HT.

DÉLIBÉRATION N° 2021_146

Rapporteur :

Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique

Objet :

Parc d'activités Moselle rive gauche – Approbation du CRAC 2020

Par traité de concession signé en juillet 2018, la CCMM a confié à SEBL Grand Est l'aménagement du parc d'activités Moselle rive gauche. Le concessionnaire a établi le compte rendu annuel d'activités au titre de l'année 2020.

Il comprend un bilan prévisionnel actualisé, une note de conjoncture sur l'état d'avancement de l'opération, le plan de trésorerie et le tableau des acquisitions et cessions immobilières.

Pour information, en 2020 le concessionnaire a réalisé le diagnostic environnemental (pollution) et le plan de gestion du futur parc artisanal. Les études de conception et la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de viabilisation du parc artisanal ont été menées. Les travaux sont en cours.

Au 31 décembre 2020, le CRAC s'équilibre en dépenses et en recettes à 5 132 876 € HT. Il était de 4 243 309 euros HT en 2019. Cette augmentation du bilan est liée au projet de réalisation d'une

voirie au Nord Est de la ZAC en vue de la division du foncier de 10 ha ainsi qu'aux études à réaliser pour identifier les pollutions dans les sols et leur gestion par lot (plan de gestion individuel), compte-tenu de l'évolution de la législation en la matière.

En termes de recettes, la participation globale de la CCMM est portée à 1 030 000 € HT, soit une augmentation de 296 432 € HT. La participation de la CCMM est ventilée sur les exercices 2021 à 2027. Ces modifications sont proposées dans l'avenant 2 au traité de concession, qui acte également la notification de subventions par l'ADEME (50 000 €) et l'Etat (DETR, 321 000 €).

Le conseil est appelé à ratifier le compte rendu annuel d'activités au titre de l'année 2020 et l'avenant 2 au traité de concession.

Hervé Tillard souligne qu'au vu des projets d'implantation actuels, la totalité du parc pourrait avoir été commercialisée fin 2022.

Filipe Pinho salue l'engagement du secrétaire général de la préfecture pour lever les obstacles administratifs sur certains projets d'implantation. Plus généralement se pose la question de la suite : quels terrains pour l'activité économique quand Moselle rive gauche et Brabois Forestière seront complètement occupés ? Le PLUi en cours d'élaboration pourra peut-être ouvrir des perspectives à cet égard. Un travail va s'engager sur le devenir du site de l'ancienne cokerie à Messein, qui nécessitera cependant un long processus d'études et de dépollution.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** le compte rendu annuel d'activités de concession établi au 31/12/2020,
- **acte** le budget global actualisé au 31/12/2020 qui s'élève à 5 132 876 € HT,
- **autorise** le président à signer l'avenant 2 au traité de concession.

DÉLIBÉRATION N° 2021_147

Rapporteur :
Hervé TILLARD - Vice-président chargé des transports

Objet :
T'MM + - Retour au tarif normal

Depuis le 17 mars 2020, en raison de la crise sanitaire, le service T'MM + (transport à la demande à destination des personnes âgées de plus de 70 ans, ou en situation de handicap) est gratuit.

Compte-tenu de l'amélioration significative du contexte sanitaire, il est proposé de revenir au tarif habituel (2€ par trajet) au 1^{er} octobre 2021.

Hervé Tillard rappelle que la participation des usagers permet d'éviter une concurrence déloyale avec les artisans taxis, et que les CCAS peuvent prendre en charge tout ou partie de la participation des habitants les plus modestes, même si à 2€ le trajet en porte-à-porte, le tarif reste raisonnable.

Filipe Pinho souligne le travail de dentelle réalisé avec les usagers par les agents de l'accueil administratif de la CCMM chargés de la prise des réservations.

Il revient sur la création le 15 septembre de la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS), associations qui regroupe toutes les professions médicales du territoire. Il se réjouit que le territoire ait gagné en maturité dans ce domaine, que ce soit entre les élus et les professionnels, ou entre les professionnels eux-mêmes. A l'occasion de la réunion constitutive, le sujet de la mobilité a été fortement évoqué. Il conviendra de s'interroger collectivement sur les solutions à trouver. Il invite les élus à participer à ces réunions, et à se saisir des questions relatives à la santé des habitants, notamment en matière de prévention.

Denise Zimmermann, qui siège au CA de la CPTS à titre professionnel, a proposé que l'association vienne se présenter lors d'un prochain conseil communautaire, et relève que le T'MM+ n'était pas connu de tous.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** le retour à la tarification normale du T'MM+ à compter du 1^{er} octobre 2021.

DÉLIBÉRATION N° 2021_148

Rapporteur :
Richard RENAUDIN - Vice-président chargé de la culture

Objet :
Fonds d'initiatives culturelles

Le fonds d'initiatives culturelles permet de soutenir la réalisation de projets portés par des associations et présentant un intérêt communautaire. Un crédit de 14 000 € a été inscrit au budget primitif 2020.

La commission culture propose au conseil de soutenir les projets suivants :

Projet 1 : Broc'n'roll #8

Soutien au projet sur la partie frais de coordination car le projet n'a pu se réaliser à proprement parler à cause du contexte sanitaire.

Porteur du projet	Projet	Montant
D.B.D.C. de Messein	BROC N ROLL 8^{ème} édition 13 juin 2021- Plan d'eau de Messein	400 €

Projet 2 : Festival Lapalette #6

Festival musical, ciné-débat, spectacles, ateliers et animations familiales ...

Porteur du projet	Projet	Montant
Association Mets le son de Maron	Festival « Lapalette » 6^{ème} édition 16, 19, 20, 23, 26 et 27 juin 2021 Différents lieux sur la commune de Maron	1500 €

Projet 3 : Fête du Lac

Manifestation festive et ludique : plusieurs concerts, ateliers, feux d'artifices et jeux.

Porteur du projet	Projet	Montant
Association Messein en fête	Fête du Lac 17 juillet 2021 au Plan d'eau de Messein	770 €

Projet 4 : Exposition photo

Animations autour de la photographie : exposition, ateliers et rencontres.

Porteur du projet	Projet	Montant
Association Reg'Arts	Exposition photo 13 au 20 août 2021- Salle polyvalente de Viterne	210 €

Projet 5 : Journées du Patrimoine à Viterne

Animations de rue avec ateliers participatifs, spectacles (Mini concerts, cinéma muet, visites du village en calèche ...)

Porteur du projet	Projet	Montant
Association Les amis du Patrimoine en Moselle et Madon	Journées du patrimoine à Viterne 19 septembre 2021 sur la commune de Viterne	800 €

Projet 6 : Journées du Patrimoine

Concert de musique de la renaissance anglaise du XVIème siècle dans l'Eglise de Frolois.

Porteur du projet	Projet	Montant
Association Patrimoine de Frolois ACREA	Journées du Patrimoine 18 et 19 juin 2021 à Frolois	250 €

Projet 7 : Festival « Country »

Festival de country : danse et musique

Porteur du projet	Projet	Montant
West Country Club Chavigny	Festival « Country » 11 et 12 septembre 2021 Espace Chardin - Chavigny	500 €

Projet 8 : Festival Révélation#18

Festival type cabaret avec des concerts, de la danse et divers spectacles.

Porteur du projet	Projet	Montant
Association AIA	Festival « Révélation » 25 septembre 2021 CC Jean L'Hôte – Neuves-Maisons	1 500 €

Projet 9 : Animation autour de la peinture

Expositions, concours de peinture et brocante de matériel de création et animations.

Porteur du projet	Projets	Montant
Porté par l'association Peinture et Patrimoine Lorrain	Salon 9 et 10 octobre 2021 à Maron Concours En juin à Maron, en octobre à Maizières Coup de balai chez les artistes 27-28 novembre à Messein	850 €

A l'occasion de cette délibération, Richard Renaudin salue la forte mobilisation de tous les agents de la Filoche depuis 18 mois, et invite les élus à participer nombreux au lancement de la saison.

Filipe Pinho note que le FIC a permis de pérenniser des manifestations « historiques » sur le territoire, et souligne qu'un événement comme le festival Révélation est un moment privilégié de participation des habitants.

En réponse à une question de Maria-Josefa Orozco sur la fête du Fer, Richard Renaudin indique qu'une réflexion est à mener sur la nature des manifestations financées par le FIC, qui relèvent de logiques différentes.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **attribue** les subventions dans le cadre du fonds d'initiatives culturelles conformément aux propositions ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N° 2021_149

Rapporteur :
Richard RENAUDIN - Vice-président chargé des finances

Objet :
Budget principal – décision modificative n°4

Le conseil est invité à approuver une décision modificative sur le budget principal.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **modifie** les comptes budgétaires du budget principal conformément au tableau ci-dessous,

- **précise** que les inscriptions prévues en section de fonctionnement par la décision modificative n° 3 du 8 juillet 2021 sont annulées.

DECISION MODIFICATIVE N°4
BUDGET PRINCIPAL

Désignation	Commentaires	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT			
D-F-824-611-Prestations de service	Régularisation gestion aire d'accueil 2019	3 670,61 €	
R-F-70-7478-URBA-Autres Organismes	Convention Pays Terres de Lorraine rénovation énergétique		31 500,00 €
D-F-92-6236-Catalogues et Imprimés	Marché de producteurs communication	8 000,00 €	
D-F-92-611-Contrats Prestations services	Marché de producteurs accompagnement Chambre d'Agriculture	4 032,00 €	
R-F-92-7478-AUTRES ORGANISMES	Marché de producteurs subvention fonds européens LEADER		15 117,00 €
D-F-816-6718-Autres Charges exceptionnelles	Reversement aux communes syndicat départemental d'électricité	67 756,75 €	
R-F-816-7718-Autres Produits Exceptionnels	Redevance versée par le syndicat départemental d'électricité		75 675,02 €
D-F-020-627-Services bancaires et assimilés	Ajustement frais ligne de trésorerie	7 000,00 €	
D-F-020-6615-INTERETS DES COMPTES COURANTS	Ajustement intérêts ligne de trésorerie	2 500,00 €	
D-F-830-611-PRESTATIONS DE SERVICES	Programme Watty à l'école	6 127,20 €	
D-F-830-673- Titres annulés sur exercice antérieur	Redevance spéciale OM 2020 Dégrèvement crise sanitaire	26 200,00 €	
D-F-01-673-Titres annulés sur exercice antérieur	Régularisation TLPE 2018	900,00 €	
D-F-95-6281- CONCOURS DIVERS	Contribution promotion Boucle de la Moselle 2021	7 000,00 €	
R-F-90-74718-AUTRES SUBVENTIONS	Subvention Etat/FNADT Etude renforcement hydraulique du port		9 000,00 €
R-F-022-752-Revenus des Immeubles	Loyers gendarmerie de septembre à décembre 2021 (bail prolongé)		20 000,00 €
R-F-020-74718-AUTRES SUBVENTIONS	Ajustement subvention ANCT Etude financière		1 500,00 €
Total		133 186,56 €	152 792,02 €

Désignation	Commentaires	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT			
D-I-30-2158-538-Autres Matériels et outillage	Chariot de transport Filoche	215,00 €	
D-I-020-2183-555-MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	Ajustement matériel de bureau et informatique	-215,00 €	
D-I-020-2183-555- MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	Achats PC portables	3 000,00 €	
D-I-90-165-Dépôts et cautionnements reçus	Remboursement dépôt de garantie locataire	250,00 €	
D-I-90-2031-552- Frais Etudes	Etudes Champi	7 500,00 €	
D-I-92-2158-200-Autres matériels & outillage	Marché de producteurs - achat de matériel	9 764,00 €	
D-I-2051-557-CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	Dématérialisation autorisations d'urbanisme - achat logiciel	54 000,00 €	
R-I-1321-557-Subvention Etat et Etablissements Nationaux	Dématérialisation autorisations d'urbanisme - subvention Etat		11 000,00 €
D-I-2051-557-CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	Dématérialisation autorisations d'urbanisme - refacturation intercos	-30 000,00 €	
D-I-90-2312-552-Agencement & Aménagement terrains	Ajustement travaux Champi	-33 514,00 €	
D-I-90-20422-571-BATIMENTS ET INSTALLATIONS	Participation Moselle rive gauche - recalage calendrier de versement	120 000,00 €	
D-I-90-2312-571-Agencement & Aménagement terrains	Participation Moselle rive gauche - réimputation	-240 000,00 €	
D-I-01-10226-DGF-Taxe Aménagement	Reversement taxe d'aménagement aux communes	180 000,00 €	
R-I-01-10226-DGF-Taxe Aménagement	Ajustement recettes taxe d'aménagement		60 000,00 €
D-I-830-2313-569-Immos en cours de construction	Ajustement conteneurs enterrés	26 500,00 €	
R-I-830-1321-569-Etats et Etablissements Nationaux	Subvention Etat/ DSIL conteneurs enterrés		61 717,00 €
Total		97 500,00 €	132 717,00 €

DÉLIBÉRATION N° 2021_150

Rapporteur :
Richard RENAUDIN - Vice-président chargé des finances

Objet :
Budget gestion économique – décision modificative n°2

Le conseil est invité à approuver une décision modificative sur le budget gestion économique.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **modifie** les comptes budgétaires du budget gestion économique conformément au tableau ci-dessous :

**DECISION MODIFICATIVE N°2
BUDGET GESTION ECONOMIQUE**

Désignation	Commentaires	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT			
D-F-90-6542-Créances éteintes	Admission en non-valeur 2017	3 000,00 €	
R-F-90-752-Revenu des immeubles	Ajustement recettes loyers		8 000,00 €
D-F-023-Virement à la section d'investissement	Virement à la section d'investissement	5 000,00 €	
Total		8 000,00 €	8 000,00 €

Désignation	Commentaires	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT			
D-I-90-165-DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	Remboursement dépôt de garantie	3 600,00 €	
R-I-90-165-DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	Dépôt de garanties reçu		3 600,00 €
D-I-90-2132-415-Constructions immeubles de rapport	Cellules commerciales Messein - achat cloisons suite changement de locataire	5 000,00 €	
R-I-021-Virement de la section de fonctionnement	Ajustement virement de la section de fonctionnement		5 000,00 €
D-I-90-2158-50818-Autres installations matériel et outillage tech	Centre Ariane réfection de bureaux	6 000,00 €	
D-I-90-2158-Autres installations matériel et outillage tech	Cellules artisanales Champ le Cerf - Remplacement AéroTherm	5 000,00 €	
D-I-90-2031-510(18)- Frais etudes	Ajustement frais d'études	-5 000,00 €	
D-I-90-2031-513-Frais etudes	Ajustement frais d'études	-6 000,00 €	
Total		8 600,00 €	8 600,00 €

DÉLIBÉRATION N° 2021_151

Rapporteur :
Richard RENAUDIN - Vice-président chargé des finances

Objet :
Budget eau – décision modificative n°2

Le conseil est invité à approuver une décision modificative sur le budget de l'eau.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **modifie** les comptes budgétaires du budget eau conformément au tableau ci-dessous :

**DECISION MODIFICATIVE N°2
BUDGET EAU**

Désignation	Commentaires	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT			
D-F-678-Autres charges exceptionnelles	Dégrèvements facturation 2020	45 000,00 €	
R-F-773-Mandats annulés sur exercices antérieurs	Dégrèvements facturation 2020		22 500,00 €
R-F-778-Autres Produits exceptionnels	Dégrèvements facturation 2020		22 500,00 €
Total		45 000,00 €	45 000,00 €

DÉLIBÉRATION N° 2021_152

Rapporteur :
Richard RENAUDIN - Vice-président chargé des finances

Objet :
Budget assainissement – décision modificative n°2

Le conseil est invité à approuver une décision modificative sur le budget de l'assainissement.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **modifie** les comptes budgétaires du budget assainissement conformément au tableau ci-dessous :

**DECISION MODIFICATIVE N°2
BUDGET ASSAINISSEMENT**

Désignation	Commentaires	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT			
D-F-678-Autres charges exceptionnelles	Dégrèvements facturation 2020	22 500,00 €	
R-F-704-Travaux	Ajustement recettes travaux		22 500,00 €
D-F-675-VALEURS COMPTABLE IMMO CEDEES Chapitre 04	Cession véhicule écriture d'ordre	7 410,00 €	
D-F-023-Virement à la section investissement	Ajustement virement à la section investissement	-7 410,00 €	
Total		22 500,00 €	22 500,00 €

Désignation	Commentaires	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT			
R-I 2182 -MATERIEL DE TRANSPORT Chapitre 040	Cession véhicule écriture d'ordre		7 410,00 €
R-I-021- Virement de la section fonctionnement	Ajustement virement de la section fonctionnement		-7 410,00 €
Total		0,00 €	0,00 €

DÉLIBÉRATION N° 2021_153

Rapporteur :

Gilles JEANSON - Vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement

Objet :

Rétrocession des réseaux du lotissement « Le clos des jardins » à Messein

Il est proposé de valider une convention de rétrocession entre la commune de Messein, la société ALDEBARAN et la CCMM, fixant les modalités de transfert des ouvrages et équipements communs du lotissement « Le clos des jardins » à Messein.

L'ensemble des équipements communs tels que les voiries, parkings, espaces libres et verts, éclairage public ainsi que les équipements relatifs à l'eau potable, aux eaux usées et pluviales seront rétrocédés à la commune. La commune mettra à disposition de la communauté de communes Moselle et Madon les équipements relatifs à l'eau potable, aux eaux usées et pluviales par l'intermédiaire d'un procès-verbal de mise à disposition.

Le conseil est invité à autoriser le président à signer les documents relatifs à cette rétrocession qui ne prendra effet que si l'ensemble des conditions de rétrocession sont respectées par l'aménageur.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** la convention de rétrocession des réseaux du lotissement Le clos des jardins à Messein,
- **autorise** le président à signer les documents relatifs à cette rétrocession.

DÉLIBÉRATION N° 2021_154

Rapporteur :
Dominique GOEPFER - Vice-présidente chargée de la transition énergétique

Objet :
Programme de sensibilisation aux économies d'énergies « WATTY à l'école »

La CCMM se dote, avec les autres intercommunalités de Terres de Lorraine, d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) afin de s'engager concrètement dans la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique. L'un des objectifs du PCAET est la réduction des consommations d'énergie du territoire. Dans ce cadre, la CCMM propose aux élèves du territoire depuis 2019 un programme de sensibilisation aux économies d'énergie.

Le programme « Watty à l'école » vise à sensibiliser les élèves des écoles maternelles et élémentaires aux économies d'énergie et d'eau et à les rendre acteurs de la maîtrise de la demande d'énergie dans leur établissement scolaire et à leur domicile.

Le contenu du programme pour chaque classe prévoit des ateliers thématiques animés par un intervenant spécialisé, des événements et concours, des actions avec les enseignants volontaires (exemple : la minute « économise l'énergie ») ou auprès des familles pour mettre en place des écogestes à la maison, des mesures et suivi des consommations d'électricité des bâtiments scolaires. Les contenus, adaptés à chaque niveau de classe (des maternelles au CM2) abordent les thèmes suivants : Éclairage - Veilles électrique - Chauffage et climatisation - Autres usages de l'électricité - Réchauffement climatique et gaz à effet de serre - Mobilité durable - Eau et eau chaude sanitaire.

Ce programme de sensibilisation est proposé par la société EcoCO2, éco-entreprise indépendante et innovante du secteur de l'économie sociale et solidaire, labellisée par le ministère de la transition écologique et solidaire. Elle est financée par les énergéticiens dont EDF et par l'ADEME.

EcoCO2 s'appuie sur les compétences d'associations locales qui connaissent déjà bien le territoire (Lorraine Energie Renouvelables LER/EIE) et forme leurs animateurs pour appliquer ensuite le programme dans les écoles.

Coût total annuel d'un accompagnement/sensibilisation par classe = 1130 € TTC

- Prise en charge de 870 € soit 77% via les certificats d'économie d'énergie collectés par EcoCo2
- Reste à charge pour la collectivité = 260€ par classe soit 23%

Au vu de l'intérêt du programme et des bilans très positifs des 3 précédentes années, il est proposé de reconduire l'adhésion au programme pour une durée de 2 ans, sur les années scolaires 2021/22 et 2022/23, à raison de 15 classes/an, pour une participation annuelle maximale de 3 900 € TTC soit 7 800€ pour 2 ans.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** la prolongation du programme de sensibilisation Watty à l'école et la participation de la CCMM de 7800 € maximum sur les 2 ans,
- **autorise** le président à signer la convention avec la société EcoCO2.

DÉLIBÉRATION N° 2021_155

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Subventions aux actions éducatives 2020/2021

Dans la continuité des aides instituées par l'ancien syndicat intercommunal scolaire, il convient de ratifier les montants attribués au titre des actions éducatives pour l'année scolaire 2020/2021 : subventions aux établissements scolaires du second degré (2.70 € par élève), aux associations UNSS (7 € par licencié), aux associations de parents d'élèves (1 € par élève).

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **attribue** les aides aux actions éducatives comme suit :

Etablissements scolaires : 2,70 € par élève

	Nombre d'élèves	Subvention proposée
Collège Callot	629	1 698 €
Collège Jules Ferry	461	1 245 €
Lycée La Tournelle	280	756 €
TOTAL		3 699 €

Associations sportives UNSS : 7 € par licencié

	Nombre participants	Subvention proposée
Collège Callot	352	2 464 €
Collège Jules Ferry	78	546 €
Lycée La Tournelle	40	280 €
TOTAL		3 290 €

Associations de parents d'élèves : 1 € par élève au prorata du nombre de voix

		Subvention proposée
APNA Ferry	collège	271 €
FCPE Callot	collège	317 €
TOTAL		588 €

DÉLIBÉRATION N° 2021_156

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Petites villes de demain – validation de la convention

Initié par l'Etat, le programme « petites villes de demain » vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme a pour objectif de renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité pour bâtir et concrétiser les moyens de concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'à 2026.

Le programme a été lancé le 1er octobre 2020 par la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. Piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires, les préfets de département, le programme bénéficie de la mobilisation de plusieurs ministères, de partenaires financeurs (Banque des territoires, Anah, Cerema, Ademe), et de l'appui d'un large collectif comprenant notamment l'Association des Petites Villes de France (APVF).

L'Etat a intégré Neuves-Maisons au réseau des « petites villes de demain », et a accepté d'élargir le champ d'action du programme à Pont-Saint-Vincent.

La mise en œuvre du programme est fondée sur une convention à signer entre l'Etat, les communes de Neuves-Maisons et Pont Saint-Vincent et la CCMM. Elle passe par le recrutement d'un chef de projet, dont le poste est financé à 75% par l'Etat. Il est convenu entre les partenaires locaux que le poste sera porté par la ville de Neuves-Maisons. Son coût résiduel sera réparti par tiers entre Neuves-Maisons, Pont Saint-Vincent et la CCMM.

Sur ces bases, le conseil est invité à autoriser le président à signer la convention.

Sur le portage de l'action, Filipe Pinho explique qu'il sera pratique que le chef de projet soit recruté directement par le maire de Neuves-Maisons. Pascal Schneider rejoint ce point de vue, également partagé par le maire de Pont-Saint-Vincent.

En réponse à Denis Zimmermann, Filipe Pinho précise que le label « petite ville de demain », en-dehors du financement du poste de chef de projet, n'ouvre pas droit à des subventions spécifiques... il espère qu'au moins les dossiers déposés par la ville de Neuves-Maisons ou la commune de Pont-Saint-Vincent dans le cadre des dispositifs de droit commune (DETR, DSIL...) pourront y émarger, contrairement à ce qui s'est vu sur la programmation de cette année. Il estime d'ailleurs que depuis que les parlementaires sont représentés au sein de la commission des élus chargée d'émettre un avis sur les dossiers DETR, le mode de fonctionnement en est devenu beaucoup plus clientéliste.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** l'engagement de la CCMM, aux côtés de Neuves-Maisons et de Pont-Saint-Vincent, dans le programme « petites villes de demain », selon les modalités indiquées ci-dessus,
- **autorise** le président à signer la convention avec l'Etat et les partenaires associés.

DÉLIBÉRATION N° 2021_157

Rapporteur :

Laurent DIEZ - conseiller délégué chargé de l'habitat et du logement

Objet :

Médiation pour les grands passages de gens du voyage

Afin de gérer au mieux les grands passages des gens du voyage le schéma départemental prévoit la réalisation d'aires adaptées. Pour rappel, la CCMM est engagée aux côtés de la CC du Bassin de Pompey et de la CC des pays du Sel et du Vermois sur une convention de 9 ans avec une rotation triennale pour l'accueil des grands passages.

Malgré cette offre d'accueil, il ne peut qu'être constaté des stationnements illicites générant des nuisances de plusieurs niveaux (fluides, voisinage, impacts sur les activités sportives et économiques...).

Au vu de ces constats, la préfecture en lien avec le département de Meurthe-et-Moselle a proposé de nouvelles alternatives, notamment celle du recrutement d'un médiateur, étayé par des témoignages positifs d'expériences en Alsace ou en Bretagne.

Il semble que leur implication sur le terrain, leur savoir-faire en terme de médiation, la connaissance des gens du voyage et du territoire ont permis aux médiateurs de réguler les arrivées, de les orienter vers les aires et chaque fois que possible de limiter voire empêcher les stationnements irréguliers.

En étroite articulation avec la préfecture, le département et les intercommunalités, ils ont également un rôle d'alerte et de suivi sur le terrain permettant d'apporter un appui au niveau local.

Afin d'engager une expérimentation en Meurthe-et-Moselle, la préfecture a proposé la création d'un poste de médiateur/coordonnateur recruté par le centre de gestion.

Les coûts sont ainsi estimés : salaire de 50 000€ brut par an auquel s'ajoutent les frais de gestion du centre de gestion soit 6 125€, pour une durée d'un an renouvelable 2 fois.

Le financement s'appuie sur une participation de l'Etat et du département à hauteur de 25% chacun, et des participations des intercommunalités au prorata du nombre d'habitants, soit une contribution prévisionnelle de 1 148€ par an pour la CCMM.

Il est proposé au conseil de valider cette démarche pour une durée de 3 ans.

Filipe Pinho estime difficile de ne pas voter une délibération de ce type, il faut expérimenter ce dispositif, même si le vrai médiateur restera le maire confronté à des occupations illicites... il rappelle que dans 3 ans il reviendra à la CCMM de proposer un site pour accueillir des passages de 50 caravanes.

Hervé Tillard juge que l'Etat se dédouane à peu de frais de la gestion des grands passages.

En réponse à Philippe Eberhardt, Laurent Diez précise que c'est le centre de gestion qui procédera au recrutement du médiateur. Filipe Pinho regrette que le centre de gestion applique des frais de 12%, et se demande pourquoi le poste n'est pas porté par une association comme Amitiés Tziganes.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** la participation de la CCMM au poste de médiateur/coordonnateur des grands passages de gens du voyage, selon les modalités exposées ci-dessus,
- **autorise** le président à signer toute convention ou document relatif à cette action.

DÉLIBÉRATION N° 2021_158

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Actualisation du tableau des effectifs

Le conseil est appelé à actualiser le tableau des effectifs de la CCMM comme suit :

Transports : un agent conducteur-receveur s'étant engagé dans une activité syndicale accrue représentant 80% de son temps de travail (autorisations d'absence et décharges d'activité), son remplacement au sein du service transports est indispensable à la continuité du service. Par conséquent, un poste supplémentaire de conducteur à temps non complet (32h hebdomadaires) est créé.

Service techniques : que ce soit pour l'eau, l'assainissement ou les liaisons cyclables, l'enjeu actuel est d'accélérer l'étude des projets et la réalisation des premières opérations, de façon à mobiliser au maximum les financements exceptionnels liés au plan de relance. Pour cela, il est proposé de renforcer les services pour le recrutement d'un technicien VRD dans le cadre d'un contrat de projet de 3 ans.

Facturation eau-assainissement : il est proposé de créer un poste d'agent de facturation eau (adjoint administratif – catégorie C) à mi-temps afin de compenser la mutation interne d'un agent administratif vers le CIAS et pour adapter l'effectif du service (qui comprendra donc 2,5 agents) à son volume d'activité.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** le tableau des effectifs ci-après :



COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSELLE ET MADON
TABLEAU DES EFFECTIFS octobre 2021

SERVICES CCMM						
SERVICE	CADRE D'EMPLOI	CATEG ORIE	EFFECTIF FS SUSCITES	EFFECTIF FS POURV	DONT TNC	OBSERVATIONS Evolutions 2021
Direction générale	Directeur général des services Étab. Publics 20 à 40 000 h	A	1	1	0	
	Directeur général adjoint des services Étab. Publics 20 à 40 000 h	A	1	1	0	
	Attaché territorial	A	2	2	0	
Culture	Attaché territorial	A	1	1	0	
	Animateur territorial	B	1,5	1,5	0	
	Adjoint administratif territorial	C	1	1	0	
Espaces multimédia	Rédacteur territorial	B	1	1	0	
	Animateur territorial	B	0,5	0,5	0	
Médiathèques en réseau	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	4	4	0	
	Adjoint du patrimoine	C	5	5	0	
Espace emploi	Attaché territorial	A	1	1	0	
	Rédacteur territorial	B	1	1	0	
	Adjoint administratif	C	1	1	0	
Communication	Attaché territorial	A	1	1	0	
	Rédacteur territorial	B	1	1	0	
	Adjoint administratif territorial	C	1	1	0	
Secrétariat de direction	Adjoint administratif territorial	C	1	1	0	
Commande publique Développement éco	Attaché territorial	A	1	1	0	
	Adjoint administratif territorial	C	1	1	0	
Secrétariat Accueil	Adjoint administratif territorial	C	5	5	0	
Finances Contrôle de gestion Comptabilité Facturation eau TI	Attaché territorial	A	1	1	0	
	Rédacteur territorial	B	1	1	0	
	Adjoint administratif territorial	C	9	9	0	Mobilité d'un agent à 50% => remplacement sur un temps plein (+0,5 ETP)
	Apprenti		1	0	0	
Ressources humaines	Attaché territorial	A	1	1	0	
	Redacteur territorial	B	1	1	0	
	Technicien territorial	B	1	1	0	Poste mutualisé avec la commune de Neuves-Maisons (50/50)
	Adjoint administratif territorial	C	2,5	2,5	0	



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MOSELLE ET MADON
TABLEAU DES EFFECTIFS octobre 2021

SERVICES CCMM						
SERVICE	CADRE D'EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURvus	DONT TNC	OBSERVATIONS Evolutions 2021
Transports Statuts relevant notamment de la convention collective des réseaux de transports publics urbains de voyageurs (droit privé)	Ingénieur territorial	A	1	1	0	
	Responsable d'exploitation - conducteur	(C)	1	1	0	
	Conducteur receveur - adjoint au responsable d'exploitation	(C)	1	1	0	
	Conducteur receveur	(C)	15	15	15	Création de poste afin de compenser les décharges syndicales à 80% d'un conducteur
Piscine	Adjoint technique territorial	C	5	5	0	
	Adjoint technique territorial / Agent de maîtrise	C	1	1	0	
	Educateur territorial des activités physiques et sportives	B	10	10	0	
	Adjoint administratif territorial / Rédacteur territorial	C / B	1	0	1	
	Adjoint animation	C	1	1	1	
Archivage	Adjoint administratif territorial	C	1	1	0	
Direction des services techniques	Directeur des services techniques Etab. Publics 20 à 40 000 h	A	1	1	0	
Environnement	Technicien territorial	B	1	1	0	
Eau et assainissement	Ingénieur territorial	A	1	1	0	
	Technicien territorial	B	2	2	0	
	Agent de maîtrise	C	4	4	0	
	Adjoint technique territorial	C	12	12	0	
	Apprenti		1	0	0	
Infrastructures Bâtiments	Technicien territorial	B	3	3	0	Création de poste
	Adjoint technique territorial	A	2	2	0	
Espaces naturels et gestion des milieux aquatiques	Technicien territorial / animateur territorial	B	1	0	0	
Systèmes d'information	Ingénieur territorial / Technicien territorial	A / B	1	1	0	
	Technicien / Adjoint technique territorial	B / C	1	1	0	
	Apprenti		1	1	0	
Moyens généraux	Agent de maîtrise	C	1	1	0	
	Adjoint technique territorial	C	1	1	0	
Sans affectation	Rédacteur territorial	B	1	1	0	Agent mis à disposition au sein d'une association
TOTAL SERVICES CCMM			120,5	116,5	17	
SERVICES MUTUALISES "TERRES DE LORRAINE URBANISME"						
Responsable de service	Attaché territorial	A	1	1	0	
Service instructeur des AOS	Technicien territorial	B	2	2	0	
	Adjoint administratif territorial	C	3	3	0	
SIG	Adjoint technique territorial	C	2	2	0	
Planification	Attaché territorial	A	1	1	0	
Observatoire	Rédacteur territorial	B	1	1	1	
Habitat	Adjoint administratif territorial	C	1	1	0	
TOTAL SERVICES MUTUALISES "TERRES DE LORRAINE URBANISME"			11	11	1	

MISES A DISPOSITION CIAS						
SERVICE	CADRE D'EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIF FS BUDGET	EFFECTIF FS POURV	DONT TNC	
Direction du CIAS	Attaché territorial	A	2	2	0	
	Adjoint administratif	C	1	1	0	
Jeunesse	Educateur territorial des activités physiques et sportives	B	1	1	0	
Relais assistants maternels	Assistant territorial socio-éducatif	A	1	1	0	
	Adjoint d'animation territoriale	C	1	1	1	
Ludothèque	Animateur territorial	B	1	1	0	
	Adjoint d'animation territoriale	C	2	2	0	
EAJE	Adjoint administratif territorial	C	0,5	0,5	0	Mobilité interne à 50%
TOTAL MISES A DISPOSITION CIAS			9	9	1	
TOTAL GENERAL			140,5	136,5	18	

DÉLIBÉRATION N° 2021_159

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Cité scolaire, culturelle et inclusive – Avenant n°2 à la convention foncière avec l'EPFGE

Par délibération du 8 juillet 2021, le conseil a approuvé l'acquisition, via l'EPF Grand Est, de l'ancien bâtiment de l'enseigne ALDI sur Cap Fileo (communes de Pont Saint-Vincent et Chaligny).

Pour la mise en œuvre de l'acquisition, il convient de signer un avenant n°2 à la convention foncière conclue avec l'EPF Grand Est en date du 15 octobre 2013.

Cet avenant prévoit une augmentation de l'enveloppe financière liée à cette nouvelle acquisition à hauteur de 290 000 € correspondant au prix d'acquisition (225 000 €), aux frais de notaire, aux impôts fonciers sur 3 ans et aux frais divers éventuels. Le montant global prévisionnel d'acquisition des biens, situés dans le périmètre opérationnel de la cité scolaire, culturelle et inclusive est ainsi porté à 3 810 000 €.

Il est proposé au conseil d'autoriser le président à signer l'avenant n°2.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **autorise** le président à signer l'avenant n°2 à la convention foncière n°F08FC40B013 conclue avec l'EPF Grand Est en date du 15 octobre 2013.

Le secrétaire,



Le président,

Jean-Luc FONTAINE

Filipe PINHO.

Délibérations

N°	Domaine	Objet
2021_ 143	Tourisme	Promotion de la Boucle de la Moselle
2021_ 144	Domaine et patrimoine	Parc d'activités Brabois Forestière – agrément de la cession d'un terrain
2021_ 145	Développement économique	Parc d'activités Brabois Forestière – Approbation du CRAC 2020
2021_ 146	Développement économique	Parc d'activités Moselle rive gauche – Approbation du CRAC 2020
2021_ 147	Transports	T'MM + - Retour au tarif normal
2021_ 148	Culture	Fonds d'initiatives culturelles
2021_ 149	Finances	Budget principal – décision modificative n°4
2021_ 150	Finances	Budget gestion économique – décision modificative n°2
2021_ 151	Finances	Budget eau – décision modificative n°2
2021_ 152	Finances	Budget assainissement – décision modificative n°2
2021_ 153	Domaine et patrimoine	Rétrocession des réseaux du lotissement « Le clos des jardins » à Messein
2021_ 154	Environnement	Programme de sensibilisation aux économies d'énergies « WATTY à l'école »
2021_ 155	Finances	Subventions aux actions éducatives 2020/2021
2021_ 156	Aménagement du territoire	Petites villes de demain – validation de la convention
2021_ 157	Aménagement du territoire	Médiation pour les grands passages de gens du voyage
2021_ 158	Administration générale - Fonction publique	Actualisation du tableau des effectifs
2021_ 159	Commande publique	Cité scolaire, culturelle et inclusive – Avenant n°2 à la convention foncière avec l'EPFGE

Signatures

André	BAGARD	Procuration à Valérie PICARD	Pascal	SCHNEIDER	
Xavier	BOUSSERT		Danielle	SERGENT	
Claude	COLIN		Marie-Laure	SIEGEL	Procuration à Jean-Luc FONTAINE
Antoine	DESMONCEAUX		Benoît	SKLEPEK	Procuration à Thierry WEYER (2021_147 à 2021_159)
Laurent	DIEZ		Marcel	TEDESCO	
Jean-Marc	DUPON		Etienne	THIL	Procuration à Sandrine LAMBERT
Philippe	EBERHARDT		Hervé	TILLARD	
Jean-Luc	FONTAINE		Thierry	WEYER	
Marina	GASPARD	Procuration à Daniel LAGRANGE	Jean-Claude	WICHARD	Excusé
Delphine	GILAIN	Procuration à Maria Josefa OROZCO	Denise	ZIMMERMANN	
Dominique	GOEPFER		Suppléants*		
Gilles	JEANSON		Antonio	ALVES	
Daniel	LAGRANGE		Philippe	BAGARD	
Sandrine	LAMBERT		Bertrand	BAGARD	
Jean	LOPES		Sylviane	BALERET	
Rémi	MANIETTE		Philippe	DELEAU	
Lucie	NEPOTE-CIT	Procuration à Gilles JEANSON	Marie	MANGEOT	
Maria Josefa	OROZCO		Philippe	MARCHAND	
Valérie	PICARD		Jean-Pierre	OUDENOT	
Filipe	PINHO		Ghislain	PAYMAL	
Jean Marc	POMARES		Jean-François	PIRE	
Patrick	POTTS		Sophie	TROUSLARD	
Dominique	RAVEY		André	VERMANDE	
Richard	RENAUDIN				
Lydie	ROUYER				

* Suppléant-e : ne signer que si titulaire absent

